

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
MEYRONNE - Commune

Procès verbal

Le vendredi 26 avril 2024 à 20h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Luc BALADRE.

Secrétaire de la séance : Martine PERIE

Présents : Jean-Luc BALADRE, Annie CAVIER, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC

Représentés : Daniel BARRES représenté par Jean-Luc BALADRE, Maxime DELCAYRE représenté par Martine PERIE, Didier TAMAGNAUD représenté par Alain LONGE

Absents et excusés :

L'Ordre du Jour comprendra les points suivants :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1er février 2024
- Délibération durées amortissements pour l'assainissement
- Délibération durée amortissement travaux cœur de village
- Délibération de délégation des décisions d'admission en non-valeur <100 euros
- Délibération transfert de fonds de la section de fonctionnement de l'assainissement vers le budget principal de la commune
- Questions diverses :

Désignation Secrétaire de séance :

Mme PERIE Martine est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.



Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1er février 2024

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la séance du 1er février 2024 et le met à l'approbation du Conseil Municipal. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Durées amortissements assainissement

Monsieur le Maire informe que nous devons délibérer sur les durées d'amortissements pour les dépenses à venir sur le budget annexe de l'assainissement.

Il est proposé ci-dessous au conseil municipal les durées d'amortissements selon le type de dépenses :

Compte	Type de dépenses	Limite de valeur	Durée
213	Construction		25 ans
2156	Travaux réseaux		50 ans
2156	Matériel	0 < x < 5000	5 ans
		5000 et +	10 ans
2156	Pompe		5 ans

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les durées d'amortissements.

Durée amortissement subvention Cœur de Village

Monsieur le Maire informe qu'il faut délibérer pour la durée d'amortissement concernant la subvention à venir concernant :

COMPTE	N° INVENTAIRE	LIBELLE	DATE	DUREE AMORTISSEMENT	MONTANT €
2412	2.2022	Cœur De Village Rue du Barry	31/05/2022	1 AN	33 342,57

C'est une subvention d'équipement versée.

Les instructions préconisent pour ces subventions une durée maximale d'amortissement, définie par Le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), selon la catégorie de biens financés :

- ⇒ 5 ans pour les biens mobiliers, matériel ou études ;
- ⇒ 30 ans pour les biens immobiliers ou installations,
- ⇒ 40 ans pour les projets d'infrastructures d'intérêt national.



Il y a deux possibilités :

- Si ce sont des installations, de l'immobilier, il faut choisir entre 15 ou 25 ans
- la neutralisation budgétaire (extrait instruction M57-tome1 page 66) : "*En vertu de l'article R.2321 1 du CGDT, la neutralisation budgétaire ne porte que sur la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour les communes et leurs établissements publics*"; c'est à dire amortir en un an.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés adopte la solution de neutralisation budgétaire.

Délégation admission en non-valeur

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables c'est-à-dire les créances pour lesquelles :

- Les diligences s'avèrent impossibles, vaines,
- Ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €.

Affectation somme du budget assainissement vers le budget principal de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'affecter une somme du budget "Assainissement" vers le budget principal de la commune.

Il précise également au Conseil Municipal qu'il n'y a aucun emprunt, ni travaux prévus et en cours sur ce budget "Assainissement".

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 224-*1, R221-48 et R221-90,

Le Maire soumet à l'assemblée la proposition de verser la somme de 80 000€ du budget annexe Assainissement ou budget principal de la commune.



Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'intégrer dans le budget de la commune une partie du résultat du budget annexe de l'assainissement ; précise que le montant de la reprise s'élève à 80 000 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires bien spécifiques et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document référent à la présente délibération.

Questions diverses :

Projet Lotissement : les membres du Conseil Municipal présents, après avoir argumenté, ont validé le redécoupage des lots (20 m en façade des terrains/voie publique) comme prescrit par l'Architecte des Bâtiments de France mais le Conseil Municipal refuse catégoriquement d'envisager une sortie sur la Rue des Vignes.

Ciné Belle Etoile : une nouvelle représentation aura lieu cette année avec le Film Divertimento le lundi 22 juillet 2024.

Sécurisation descente enfants du car scolaire sur D15 : un nouveau point d'arrêt est à l'étude.

Commémoration du 8 Mai : elle aura lieu à St-Sozy et Meyronne, le pot de l'Amitié offert par la Mairie de Meyronne clôturera la cérémonie .

Elections Européennes du 9 Juin 2024 : un nouveau CM sera prévu d'ici 3 semaines, afin de mettre en place des tours de garde pour la bonne tenue du scrutin. Horaires d'ouverture du bureau à 8h et fermeture à 18h.

Après un dernier Tour de table, Monsieur Le Maire clôture la séance à 23h.

Jean-Luc BALADRE
Président de séance



Martine PERIE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Perie', written over a large, light-colored scribble or background mark.

